

INFORMATIONS COMMUNALES

du 3 Mars 2018



BALAYAGE DES CANIVEAUX

Pour le bien-être de tous, la société SUEZ ENVIRONNEMENT passera
le Vendredi 9 Mars.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir faire le nécessaire afin de faciliter le passage de la balayeuse et d'optimiser l'efficacité de la prestation.



LOTO DE LA COMMUNE



La commune organise son traditionnel LOTO QUINE

Le Samedi 10 Mars 2018

à la salle polyvalente à partir de 19h00

Ouverture des portes à 18h00



Salon de Jardin - Duo de bains de soleil - TASSIMO - Jambon
Barbecue électrique - Service à fondue - Crêpière TEFAL - Service à café
Bouteilles de champagne - Panier Garni - Linge de maison ... (images non contractuelles)
et de nombreux autres lots !



Buvette et restauration

Sur place



Tarifs :

- 1.50 € le carton ■ 7,50 € les 6
- 15,00 € les 13.



INSCRIPTIONS ÉCOLE

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2018/2019 sont ouvertes !
Vous avez jusqu'au 12 Avril pour venir inscrire votre enfant en mairie.

Un dossier vous sera remis.

Il devra être complété et redéposé en mairie avec les pièces requises.

C'est la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, ayant la compétence scolaire, qui procédera à l'inscription définitive de vos enfants.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES
RENTÉE 2018-2019



RETRAIT des dossiers à compter du 12 Février 2018

auprès du directeur de l'accueil de loisirs, de la mairie d'implantation de l'école ou en ligne sur le site www.cc2so.fr

RETOUR des dossiers au plus tard le 12 avril 2018 à la CC2SO, à la mairie ou à la direction de l'accueil de loisirs de l'établissement.

Entrée en maternelle
Nouvel arrivant
Changement d'établissement
INSCRIVEZ VOS ENFANTS !

Pour tout renseignement, contactez le service scolaire au 03 22 90 19 65
ou par courriel : service.scolaire@cc2so.fr

CIMETIÈRE : PROLONGATION DE LA DATE BUTOIRE



Depuis le 15 Décembre 2016, la première phase de régularisation, avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun, est lancée.

Les familles avaient jusqu'au 15 Décembre 2017 pour pouvoir régulariser la partie administrative des concessions familiales.

Le nombre de familles n'ayant pas effectué les démarches nécessaires est encore important.

Dans l'intérêt de ces familles qui ne se sont pas encore manifestées et/ou qui n'ont pas encore accompli les formalités de régularisation, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 Décembre 2017, a décidé à l'unanimité, de proroger le délai initialement prévu à la date du 15 Avril 2018.

La liste des sépultures mise à jour est affichée à la mairie, au cimetière et est consultable sur notre site internet (www.oresmaux.fr)

Tous les formulaires sont disponibles en mairie ou sur notre site internet :
www.oresmaux.fr

N'hésitez pas à prévenir les familles habitants hors de la commune.

La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant vos démarches :

Téléphone : 03.22.42.02.17

mairie.oresmaux@orange.fr

CHEMINS RURAUX



La commune compte 26 chemins ruraux.

Chacun d'entre nous les fréquente pour le travail ou la promenade.

Quel dommage de constater que certains qui empruntent ces chemins ont peu de respect pour ces lieux. Ils les utilisent comme des déversoirs à ordures (gravas, briques, parpaings, bois, terre...)

Merci de respecter le travail de ceux qui les entretiennent.

AMÉLIORATION ET RÉHABILITATION DE L'HABITAT



Vous avez un projet d'amélioration du logement ? Vous souhaitez connaître les aides financières mobilisables ? Renseignez-vous auprès du bureau logement de la CC2SO.

La communauté de communes met à disposition de ses habitants, en 2018, un « bureau logement ». Son objectif est d'informer les habitants du territoire des aides mobilisables pour améliorer ou réhabiliter leur logement, qu'ils en soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs.

Un technicien habitat pourra répondre à vos questions dans ce domaine lors de permanences hebdomadaires qui auront lieu chaque mercredi de 9h à 12h (hors périodes de vacances scolaires), en alternance à Poix-de-Picardie et à Conty, selon le calendrier suivant (pour le premier semestre) :

POIX-DE-PICARDIE

Au siège de la communauté de communes – 16 bis, route d'Aumale

Mercredis 7 et 21 février
Mercredi 21 mars
Mercredis 4 et 18 avril
Mercredis 16 et 30 mai
Mercredis 13 et 27 juin

CONTY

Locaux de la communauté de communes – 8, rue Caroline Follet

Mercredi 14 février
Mercredis 14 et 28 mars
Mercredi 11 avril
Mercredis 9 et 23 mai
Mercredis 6 et 20 juin